

# Coronavirus : la Mairie vous informe

---

 [saint-chamond.fr/covid-19/coronavirus-la-mairie-vous-informe-2/](http://saint-chamond.fr/covid-19/coronavirus-la-mairie-vous-informe-2/)

March 16,  
2020



Mise à jour : 16 Mars 2020

En application des nouvelles consignes gouvernementales relatives au COVID 19, dans le souci de freiner efficacement la propagation du virus et de protéger les personnes les plus vulnérables, les services de la mairie s'organisent :

- Les installations sportives, les équipements et salles municipales sont fermés jusqu'à nouvel ordre.
- La mairie (Rue Antoine Pinay) reste ouverte pour l'état civil (déclaration naissances, décès, cartes d'identité, passeports) et sur rendez-vous pour certaines missions.
- L'accueil téléphonique de l'ensemble des services reste assuré et les missions seront largement effectuées par les agents en télétravail.
- Le CCAS pourra recevoir vos appels téléphoniques et répondre aux urgences sociales.
- Le restaurant municipal a fermé ses portes mais le portage de repas auprès des publics fragiles reste en place et une extension des livraisons est envisageable à la demande.
- La Police municipale, les services espaces verts, propreté urbaine, voirie restent opérationnels tout en s'adaptant à ce nouveau contexte.
- Les collectes des déchets d'ordures ménagères (poubelles grises) et de tri (poubelles à couvercle jaune) sont maintenues cette semaine aux jours prévus.

- toutes les déchetteries de Saint Etienne Métropole sont fermées jusqu'à nouvelle instruction.

## 13 Mars 2020

---

Conformément aux annonces du Président de la République et en application des mesures gouvernementales, **les équipements municipaux suivants seront fermés à compter du lundi 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre :**

- les crèches municipales,
- les écoles publiques maternelles et élémentaires (y compris restauration scolaire et activités périscolaires),
- les mercredis découverte,
- l'accueil de loisirs 3-17 ans du Centre social de Fonsala,
- le conservatoire de musique,
- la ludothèque,
- la médiathèque.

Nous vous invitons à vous rapprocher des autres structures extra municipales que vous fréquentez pour connaître leurs conditions d'accueil.

L'Inspection académique vient d'informer les maires qu'un dispositif dérogatoire était mis en œuvre pour l'accueil des enfants des personnels soignants (sur présentation d'un justificatif).

Aussi les parents concernés pourront déposer leur enfant à leur école ce lundi 16 mars et un accueil sera effectué par les enseignants présents.

En fonction des effectifs par école, des regroupements pourront être mis en œuvre à compter du mardi 17 mars.

Vous pouvez contacter la Mairie pour plus d'informations.

© 2020 Copyright Ville de Saint-Chamond